



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

12/06/2025

AFFICHEE LE :

12/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 26

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

19 juin 2025

L’an deux mil vingt cinq, le 18 juin, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Laetitia POT-TIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BO-HERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTS : Annick LECHANGEUR, Sylvain GIRODON, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Claude REMUSON À Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Kévin LEBRET À Maryline LELEGARD-ESCOLIVET,

Monsieur Dominique MASSA a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

RAPPORT D’ACTIVITÉ 2024 DE LA SPLA CAEN PRESQU’ILE

DELIBERATION N° DELIB-2025-202

RAPPORTEE PAR : Monsieur Mickaël MARIE

Conformément à l'article L. 1524-51 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport présentant l'activité de la SPLA Caen Presqu'île doit être présenté tous les ans devant le Conseil municipal par l'un des membres représentant la collectivité au sein de son Conseil d'administration.

Ce rapport vise à donner aux conseillers municipaux une information complète sur les activités de l'organisme, afin d'assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Le rapport complet ci-joint met en lumière les activités 2024 de la SPLA Caen Presqu'île, principalement le travail sur la ZAC Nouveau Bassin, la ZAC Valleuil à Mondeville et la future ZAC Presqu'île à Hérouville-Saint-Clair.

Ce rapport devrait être le dernier avant la dissolution de la SPLA annoncée pour fin 2025 au profit de la création d'une nouvelle SPL EPOPEA (future SPL CAEN-LA-MER AMENAGEMENT), suite à la fusion entre la SPL EPOPEA et la SPLA Caen Presqu'île. S'agissant de la ZAC Nouveau Bassin, son aménagement a été mis en pause en juillet 2023 compte tenu de nouvelles données issues du travail du GIEC démontrant une évolution importante et rapide du changement climatique. De fait, le programme de cette opération devrait être intégralement révisé vers un aménagement plus sobre et écologique. L'année 2024 a été consacrée à des travaux de dépollution des sols du Nouveau Bassin, particulièrement du côté du cours Caffarelli, des quais et sur la partie nord de l'ancien marché de gros. Des espaces publics sur les quais et le parc des rails sont en cours d'aménagement (livraison souhaitée en juin 2025 dans le cadre de la célébration du Millénaire de Caen). Une nouvelle réflexion est par ailleurs engagée pour déterminer les conditions de réalisation d'opérations immobilières, peut-être temporaires.

S'agissant du mandat sur la ZAC Valleuil à Mondeville, une consultation de promoteurs immobiliers a été engagée durant l'été 2023 pour la construction d'un ensemble immobilier sur les parcelles nord situées devant le collège. La société Pichet a été retenue en mars 2024 à l'issue d'une consultation à laquelle ont répondu 18 promoteurs. Elle propose un programme de 131 logements dont 10 en BRS, 650 m2 de co-living senior, 200 m2 d'activité et 90 places de stationnement dans le volume bas de la halle. Depuis, une promesse de vente a été signée le 29 avril 2025 avec la commune et l'année sera consacrée à préciser le projet avec le promoteur, avec l'accompagnement de la SPLA Caen Presqu'île. Des travaux de dépollution des sols seront également poursuivis. Pour mémoire, le mandat à la SPLA a été prolongé jusqu'en décembre 2028 (délibération en mars 2025).

La SPLA intervient également pour la création de la ZAC Presqu'île d'Hérouville-Saint-Clair. L'année 2024 a été consacrée aux procédures administratives (enquête publique, évaluation environnementale et mise en compatibilité du PLU) ainsi qu'à des études complémentaires sur les sols.

Ainsi,

Vu l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport 2024 de la SPLA Caen Presqu'île ci-joint,

Après consultation de la Commission Urbanisme et transition écologique du 3 juin 2025,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** le rapport d'activité 2024 de la SPLA Caen Presqu'île ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	26	0	0	0

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le



ID : 014-211404371-20250618-DELIB_2025_202-DE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Dominique MASSA